

Sujet : [INTERNET] Enquête publique ITM Roulet

De : Carine et Julien barraud <carinejulien16@hotmail.com>

Date : 17/07/2019 20:11

Pour : "pref-obs-ep-itm-roulet@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-itm-roulet@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Dans le cadre de la construction de la nouvelle base ITM sur la commune de Roulet St Estèphe, nous vous faisons part de nos remarques. Actuellement, nous sommes victimes des nuisances sonores provenant de la Base ITM "Bois de Barillon" (avec qui nous sommes en procès) qui se situe à 150m environ de notre habitation. Nous sommes très inquiets du nouveau projet et souhaitons vous alerter quant à l'importance de la mise en place de protection acoustique (Merlon, mur anti-bruit...). En effet, sans aucune protection le quotidien des riverains sera le même que le notre, c'est à dire un cauchemar (bruit des groupes frigo audible jusque dans les maisons - voir article Sud Ouest).

Nous constatons après lecture que dans l'enquête publique ITM a pris des dispositions pour minimiser les nuisances sonores mais cela ne reste que la théorie car en pratique, il y a souvent des facteurs externes non pris en compte qui faussent les calculs. Pour preuve notre situation, qui d'après l'ancien maire n'aurait jamais dû arriver au vue des dispositions qu'il avait prises "aucune" !!! Nous restons quand même confiants en regard de la distance qui va nous séparer de la nouvelle base, nous ne devrions normalement pas être dérangés par cette activité.

Cependant, comme noté dans le dossier l'activité de la base ITM "Bois de Barillon" va perdurer puisque le site va être reloué. Or ITM et la décision de justice prônait le déménagement comme fin aux nuisances sonores que nous subissons. Nous sommes alors d'autant plus inquiets face à cette nouvelle location car si rien est fait sur le site et que l'activité reste la même les nuisances ne prendront jamais fin et notre calvaire non plus...Comment la mairie ne peut pas se prononcer face à tout ça et laisser ses riverains prisonniers de leur maison après leur en avoir délivré un permis de construire.

De plus nous sommes stupéfaits de voir que dans le dossier on attache une importance relative aux habitations de FONTAINE (citation: le Point ZER 2, en zone à émergence réglementée, au niveau des habitations de FONTAINE, distant de 350 m du site. Un merlon est ajouté à la modélisation pour protéger la zone sud) se trouvant à 350m de la nouvelle base "mieux insonorisée" alors que notre lotissement se trouve à peine à une centaine de mètre de la base actuelle vieillissante et qu'aucune protection n'a été envisagée ???

Pour que l'activité puisse être poursuivie sur ce même site sans aucune nuisance pour le lotissement Marcel Pajot, il faudrait qu'il y ait des mesures mises en place, comme l'expert de notre procédure judiciaire l'avait préconisé, mais ITM, le juge et la mairie ont prôné le déménagement pour ne pas faire les travaux. Il semble indispensable que les autorités compétentes obligent la mise en place de solution antibruit comme par exemple la construction d'un merlon de terre ou un mur anti bruit tout le long du lotissement Marcel pajot en bordure de la base actuelle comme fait sur la rue du Plessis et que les remorques frigo en fonctionnement (sauf quelques minutes pour les camions en attente de déchargement) soient interdites sur le parking. Ainsi que la distribution d'une circulaire aux chauffeurs leur demandant de couper les moteurs des camions et remorques frigo lors du

chargement ou déchargement.

Nous comptons sur votre empathie et votre bienveillance pour faire comprendre et mettre en place des actions de manière à retrouver un environnement calme aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre habitation.

La base Intermarché est devenue leur cauchemar

ROULLET-SAINT-ESTÈPHE Des riverains sont incommodés par le bruit continu de la base logistique du supermarché. Leur action en justice a été déboutée, ils s'estiment « pris au piège »

Adrien Ortavant
a.ortavant@adocouest.fr

Lorsqu'ils ont acheté ce terrain, en 2011, c'est le calme des lieux qui a d'abord charmé le couple Barraud. « On est venu ici pour la tranquillité », lâche Julien Barraud. « Avec ce petit bois juste à côté... », souffle Carine Barraud. Désespérés. En 2011, au moment de visiter et d'acheter le terrain pour devenir propriétaires pour la première fois, ils n'entendent pas de bruit provenant de la base logistique d'Intermarché route proche, à quelques mètres (1).

« C'est en 2012 que les problèmes ont commencé, quand la base a changé son mode de fonctionnement. » Les camions, qui étaient stationnés de l'autre côté, déposent désormais leur remorque sur un petit parking tout près du lotissement nouvellement construit. Comme il s'agit d'une base conçue pour abriter des marchandises dans une atmosphère froide, les remorques sont équipées d'un système réfrigérant. C'est leur bruit qui est à l'origine des maux des Barraud. « Cela équivaut au son des basses fréquences (entre 40 et 60 Hz) d'une boîte de nuit, jusque dans notre domicile. C'est un cauchemar », raconte Julien Barraud.

« Maintenant, c'est pire »

Après une tentative avortée de conciliation à l'amiable, ils intentent une action en justice, dont ils viennent d'être déboutés. « Pendant la procédure, ils ont minimisé le bruit, estime le couple. Mais maintenant, c'est encore pire ! » « Il y a aussi le "big-bip" quand les camions reculent et le bruit des

haut-parleurs en pleine nuit », abonde Fabrice Soulat, un voisin.

Le bruit des remorques frigorifiques n'est pas vraiment fort, mais il est continu. Un bouddhisme que le couple Barraud et ses deux enfants ne supportent plus : après six semaines à « camper »

chez des proches, ils ont regagné leur domicile équipés de bouchoirs d'oreille sur mesure.

Mais la solution n'est pas satisfaisante.

« On ne sait plus quoi faire... » Le couple a bien monté un dossier

afin de faire construire un mur et tenter de couper le bruit, mais sa hauteur dépasserait le règlement d'urbanisme. « On n'est pas soutenu par la mairie, accusent-ils. Il y a un tel enjeu économique... »

« Je n'ai pas d'avis sur la question, répond Gérard Roy le maire de Roulet. Le directeur du site m'a dit que c'était faux, que le bruit n'avait pas augmenté avec la réorganisation. Pour ce qui est du mur, j'ai dit que nous regardions ça d'un œil bienveillant, à condition que tout le monde soit d'accord. En revanche, je ne suis pas persuadé que ce soit efficace... »

Déménagement en vue
Au total, 270 salariés travaillent actuellement sur la base, et ils seront rejoints par 130 autres fin 2021, quand l'activité va être transférée dans de nouveaux bâti-



Carine et Julien Barraud ont acheté en 2011. Une réorganisation du fonctionnement de la base, en 2012, a sonné le début des ennuis pour le couple.

ments à quelques centaines de mètres de là, de l'autre côté de la voie de chemin de fer.

La fin des ennuis ? Pas forcément. Les locaux pourraient être loués ou employés pour d'autres activités. « On aimerait vendre,

mais qui voudrait acheter ? Même pour louer, je ne pense pas que nous trouvions quelqu'un, se désole Julien Barraud. Nous sommes pris au piège. »

(1) La direction a refusé des excuses.

Un
cor
mo
JUST
un h
avait
et ble

Violenc
d'un g
posib
rection
manch
35 ans,
surviva
L'ail
6 avril
partiel
en cer
partat
rent a
La Fes
goulé
confir
bonne
les po
un ma
les ma
de vie

La ma
Lies. Il
d'avant
cause
frapp
ne se
rait m
miqu
tiques
treint
fort J
trains
prop
paçai
l'hor
en ig
tard.
Ver
vous
dire c
des s
L'aut
l'écou
pou
six p
tante
la cl
à l'au
Jona

Cordialement.

Mr et Mme BARRAUD Julien

15 rue Marcel Pajot Cidex 502

16440 Roulet St Estèphe

Mobile: 06 46 66 32 95